



L'INDICE D'ÉVOLUTION DE COÛT DE REVIENT DES GRUES MOBILES AU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2025 VIENT DE PARAÎTRE

L'Union française du levage - UFL vient de publier l'indice d'évolution de coût de revient par catégorie de grues mobiles au 3^{ème} trimestre 2025.

Rappelons que cet indice a été réalisé, à la demande de l'UFL, par le cabinet NEO Engineering sur la base d'une étude menée auprès des levageurs et d'une recherche d'indices d'évolution des composantes de coûts auprès de différents organismes officiels (INSEE - Institut national de la statistique et des études économiques, FFB - Fédération française du bâtiment, CNR - Comité national routier ou encore Le Moniteur).

Pour le calcul de l'évolution de l'indice, la méthode retenue est la suivante :

- une **évolution en moyenne annuelle** compare la moyenne d'une année à la moyenne de l'année précédente. Cette méthode donne l'indice officiel de l'année étudiée par rapport à la base 100 (moyenne de 2020). Ceci représente l'indice définitif.
Pour mémoire, l'indice d'évolution de coût de revient UFL **pour l'année 2024** est de **123,53**, soit une **augmentation de +23,5% par rapport à 2020** et une **relative stabilité (-0,27) par rapport à 2023**.
- une **évolution en moyenne trimestrielle** compare la valeur moyenne de l'indice pour un trimestre donné par rapport à la base 100 (moyenne de 2020). L'indice sera mentionné avec le symbole (p) pour provisoire (l'indice définitif étant celui basé sur la moyenne annuelle).

L'indice de coût de revient UFL progresse de 119,82 au deuxième trimestre 2025 à 120,35 au troisième trimestre 2025, soit une hausse de 0,4%.

Au troisième trimestre 2025, l'indice de coût de revient UFL enregistre une progression de 20,4 % par rapport à la moyenne constatée en 2020. Qui tient principalement aux éléments suivants :

- Une augmentation du coût d'amortissement, des charges de personnel, du taux moyen du crédit bancaire au financement des entreprises, du prix du gazole professionnel
- Les autres composantes de charges restantes montrent une importance moindre sur l'augmentation de l'indice UFL en raison de leur représentativité plus faible.

Pour plus d'informations : <https://www.uflevage.fr/parutions/>

A propos de l'UFL

Créée en 1972 sous le nom de SNUG, l'UFL rassemble les entreprises de levage et de manutention au niveau national et regroupe les fabricants d'équipements spéciaux. L'Union représente environ 80% du marché du levage français, soit près de 10 000 emplois et 450 entreprises, pour un chiffre d'affaires de 2 milliards d'euros. Elle revendique une réglementation adaptée à la circulation des grues mobiles de dernière génération. Elle est membre de l'ESTA (fédération européenne pour les transports exceptionnels et les grues mobiles).

Depuis début 2016, la fédération DLR apporte son soutien logistique à l'UFL et met à profit son savoir-faire afin que l'UFL puisse concrétiser ses projets et notamment faire valoir son point de vue auprès des acteurs de son marché.

Contacts presse

UFL-DLR : Daphné Benoist – 01 49 89 32 33 – d.benoist@dlr.fr